

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 décembre 2016

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Claude GOURRIER

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER

Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, M GUILLON,

Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,

OBJET : CIMETIERE, CRÉATION D'UN TARIF « CAVURNE » ET TARIFICATION DES CONCESSIONS

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

CIMETIERE, CRÉATION D'UN TARIF « CAVURNE » ET TARIFICATION DES CONCESSIONS

Délibération n°2016-12-03

La Commune dispose actuellement de deux cimetières, d'un jardin du souvenir, d'un columbarium comportant 45 cases.

Afin de compléter l'offre, la Ville de Francheville a construit en plus récemment 5 cavurnes. Les cavurnes sont des petits caveaux (1m X 1m X 0,60m) destinés à recueillir une urne funéraire. Celles-ci sont situées dans l'ancien cimetière

Aussi, il convient par la présente délibération de fixer la tarification applicable à ce nouveau service et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la proposition suivante concernant la tarification des cavurnes :

	Achat
15 ans	202,00 €
30 ans	408,00 €
50 ans	875,00 €

Par ailleurs, les tarifs des concessions cimetières et columbarium n'ayant pas augmenté depuis 2013, il est proposé une évolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 afin d'accompagner la réalisation des nouveaux équipements :

NOUVEAU CIMETIERE

Emplacement terre	Emplacement caveau	Superficie en m ²	Tarif en vigueur	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans		2,15 m ²	174,15 €	180,00 €
30 ans		2,15 m ²	356,90 €	368,00 €
50 ans		2,15 m ²	756,80 €	780,00 €
	15 ans	2,40 m ²	194,40 €	200,00 €
	30 ans	2,40 m ²	398,40 €	410,00 €
	50 ans	2,40 m ²	844,80 €	870,00 €

ANCIEN CIMETIERE

Emplacement terre et caveau	Forfait	Tarif en vigueur	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	Forfait	197,00 €	202,00 €
30 ans	Forfait	397,00 €	408,00 €
50 ans	Forfait	850,00 €	875,00 €

COLUMBARIUM

	Achat Tarif en vigueur	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017	Porte	Total au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	197,00 €	202,00 €	250,00 €	452,00 €
30 ans	397,00 €	408,00 €	250,00 €	658,00 €
50 ans	850,00 €	875,00 €	250,00 €	1 125,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-03-DE
Date de téltransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du 13 décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE la nouvelle création de tarification des cavurnes à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

	Achat
15 ans	202,00 €
30 ans	408,00 €
50 ans	875,00 €

APPROUVE l'évolution tarifaire des concessions cimetières et columbarium et ce, à compter du 1er janvier 2017 comme suit :

NOUVEAU CIMETIERE

Emplacement terre	Emplacement caveau	Superficie en m ²	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans		2,15 m ²	180,00 €
30 ans		2,15 m ²	368,00 €
50 ans		2,15 m ²	780,00 €
	15 ans	2,40 m ²	200,00 €
	30 ans	2,40 m ²	410,00 €
	50 ans	2,40 m ²	870,00 €

ANCIEN CIMETIERE

Emplacement terre et caveau	Forfait	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	Forfait	202,00 €
30 ans	<i>Forfait</i>	408,00 €
50 ans	<i>Forfait</i>	875,00 €

COLUMBARIUM

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017	Porte	Total au 1 ^{er} janvier 2017
15 ans	202,00 €	250,00 €	452,00 €
30 ans	408,00 €	250,00 €	658,00 €
50 ans	875,00 €	250,00 €	1 125,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-03-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT
RAPPORT À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 19 DECEMBRE 2016**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**